



ARRETE DU MAIRE
Réfection voirie
JOUSSERIE à LUPIN

N°2025-T029

Le Maire de la Commune de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires), et R 411-25 (signalisation),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Considérant la demande du 11 juin 2025 par l'entreprise Eiffage d'entreprendre des travaux de réfection de voirie de la rue de Fontrouet à Jousserie du 12 juin 2025 au 20 juin 2025.

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera interdite à aide de panneau « Route barrée », sauf riverain, de rue de Fontrouet à jousserie du 12 juin 2025 au 20 juin 2025.

Article 2 : Une déviation sera mise en place dans les deux sens par la voie communale n°4 dite de la Roche et la voie communale n°1 dite fontrouet Lupin .

Article 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge de l'Entreprise Eiffage. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire ou contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
Eiffage

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché sur les lieux des travaux et dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Saint-Nazaire-sur-Charente,
Le 11 juin 2025.
Le Maire,
Sylvain GAURIER

